

Les Analyses du Centre Jean Gol



Analyse de la radicalisation, danger pour le vivre-ensemble

Novembre 2014

Administrateur délégué : Richard Miller
Directrice : Laurence Glautier
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be

Analyse de la radicalisation, danger pour le vivre-ensemble

Des études récentes vont jusqu'à estimer que, par million d'habitants, la Belgique compterait 27 jihadistes partis en zones de conflit, contre 6 en France. Les autorités policières témoignent, en outre, d'une situation plus intense à Bruxelles où les autorités poursuivent l'identification quotidienne de candidats au départ, ceux partis/revenus des zones de combat et ceux constituant, depuis notre sol, des groupuscules Salafistes qui recourent à la violence ou légitimement, seulement, le recours à celle-ci.

Dans la prolongation des 12 mesures décidées par le Gouvernement Michel pour lutter contre le radicalisme et le terrorisme, Vincent De Wolf a présenté une contribution à un plan bruxellois contre le radicalisme visant particulièrement le Salafisme jihadiste.

Prise de conscience tardive du Gouvernement régional

En novembre 2014, répondant à une interpellation¹ du député MR Vincent De Wolf, le Ministre-Président bruxellois, Rudi Vervoort, s'interrogeait...

« Dans toutes les religions, on trouve des individus très radicaux, qui ne feraient pas de mal à une mouche. C'est leur droit le plus strict d'avoir des opinions. À partir de quand estime-t-on que celles-ci sont constitutives d'un danger social ? »

« L'intention de partir, pour un mineur, est-elle déjà en soi constitutive de quelque chose d'inquiétant ? La réponse est non. »

« Il me semble avant tout nécessaire de rappeler le cadre de compétences de la Région. Nous allons certainement nous impliquer dans cette question grave, mais je ne voudrais pas donner raison à ceux qui pensent que nous assumerons la responsabilité de compétences qui demeurent fédérales. En l'espèce, la lutte contre le terrorisme reste une matière fédérale traitée par les services de sécurité et les autorités judiciaires fédérales. En tant que telle, la Région n'est pas directement impliquée dans la gestion de la problématique des combattants belges en Syrie, en Irak ou ailleurs. »

Jusqu'il y a peu, la Région bruxelloise semblait dépourvue de plan régional concret en matière de lutte contre le radicalisme. Et, même au lendemain des attentats évités en Belgique, les initiatives annoncées par le Ministre-Président bruxellois apparaissaient peu mobilisatrices des moyens que la Région pouvait mettre en œuvre.

Cependant, la Région bruxelloise doit prendre ses responsabilités et contribuer, dans le cadre de l'amplitude de ses compétences, à l'effort collectif de lutte contre le radicalisme, en matière de prévention mais aussi dans le cadre de ses compétences parcellaires en matière de sécurité.

Depuis le 1er juillet 2014 (entrée en vigueur de la 6ème Réforme de l'Etat), la Région bruxelloise est dotée des nouvelles compétences, notamment, celles de :

- coordonner les politiques de sécurité ;
- élaborer un plan régional de sécurité (en conformité au plan national) ;
- coordonner les politiques de prévention.

C'est sur base de ces compétences et des compétences croisées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le territoire bruxellois, que Vincent De Wolf a présenté à la presse et en séance plénière du Parlement bruxellois, le 6 février 2015, un ensemble de mesures concrètes.

Plan « R » pour la Région bruxelloise

Le plan présenté s'articule en trois axes :

Axe Préventif et de Coordination

1. Créer une cellule « R » au sein de l'OIP de prévention et de sécurité

Dans ce cadre de ses nouvelles compétences (6ème Réforme de l'Etat), la Région bruxelloise est en charge de créer un OIP en charge de la Prévention et de la Sécurité que l'accord de majorité a dénommé « Bruxelles Prévention & Sécurité ». Pour le MR, une cellule « R » doit être intégrée dans ce nouvel organe qui sera central dans la coordination de l'ensemble des acteurs bruxellois de prévention et de sécurité.

Cette cellule serait l'acteur régional centralisé en charge des missions suivantes :

- coordination de l'ensemble des politiques locales et régionales de lutte contre le radicalisme, en dialogue avec les autorités fédérales ;
- renforcement de la connaissance et de l'expertise du phénomène du radicalisme en Région bruxelloise (pour ce faire, l'OIP pourra également compter sur l'Observatoire de la Prévention et de la Sécurité qui y est désormais inclus) ;
- appui structurel et financier aux pouvoirs locaux dans ce cadre ;
- échange d'informations et de bonnes pratiques en la matière ;
- formation au radicalisme des acteurs de terrain ;
- mise en place d'outils régionaux (formations, projets préventifs, etc.) ;
- information de la population.

Cette cellule « R » collaborerait avec 4 types d'acteurs, outre les échelons de pouvoir supérieur : les zones de police, les communes, les écoles et la population.

Doté d'effectifs et de moyens suffisants à mener ses missions, cette cellule devrait bénéficier d'un refinancement structurel important puisque « Bruxelles Prévention & Sécurité » n'est financée, aujourd'hui, qu'à hauteur d'1 million € au budget 2015 de la Région (sur un budget global qui approche les 4 milliards €).

Vu l'enjeu national d'une telle politique de prévention et de sécurité, la Région bruxelloise devrait bénéficier de moyens supplémentaires provenant du fédéral. Des crédits semblent également disponibles au niveau européen dans le cadre du programme « Radicalisation Awareness Network».

a. Acteur 1 – Les zones de police bruxelloises

Sans préjudice des dispositions fédérales (police et justice), la cellule « R » devrait être au centre de la coordination des zones de police en matière de lutte contre le radicalisme. Un volet « R » devrait être inclus dans le « Plan régional de sécurité » en ce qu'il cadrera les « Plans zonaux de sécurité » en Région bruxelloise.

Un appui devrait également être fourni aux zones de police afin de permettre la formation de leurs agents aux signes de radicalisation. A ce jour, l'Ecole Régionale et Intercommunale de Police (ERIP)³ ne dispense pas cette formation pourtant existante depuis le lancement, en 2010, du projet Community Policing and Prevention of Radicalisation (COPPRA) visant à sensibiliser les officiers de terrain et agents de quartier à la problématique du radicalisme par une double approche proactive et réactive dès lors que le policier de première ligne peut jouer un rôle clef dans la détection des premiers signaux de radicalisation.

b. Acteur 2 – Les communes bruxelloises

La cellule « R » devrait coordonner et permettre une circulation de l'information du travail des «M. Radicalisme » déployés dans certaines communes bruxelloises grâce au soutien du fédéral. «Bruxelles Prévention & Sécurité » coordonnerait désormais les politiques locales de prévention menées par les communes bruxelloise par le biais, notamment, du dispositif fédéral des Contrats de prévention et de sécurité lesquels permettent de s'attaquer à des phénomènes de criminalité spécifique visant ou non un groupe cible spécifique. La lutte contre le radicalisme auprès, notamment, de groupes plus vulnérables (jeunes en rupture sociale, en décrochage scolaire, etc.) devrait être accentuée. Le dispositif régional du Dispositif d'Accrochage Scolaire, au profit des communes, devrait être un outil supplémentaire de cette lutte.

Un appui devrait être fourni aux communes et aux cpas afin de permettre la formation aux signes du radicalisme du personnel local en charge de l'appui social : assistants sociaux des cpas, médiateurs sociaux et de conflit des communes, coordinateurs des gardiens de la paix (GDP), etc. Le personnel social des SISP pourrait également être éligible à ces formations.

c. Acteur 3 – Les écoles bruxelloises

Rappelons, tout d'abord, la présence du Dispositif (régional) d'accrochage scolaire (DAS) au sein de « Bruxelles Prévention & Sécurité » ; un dispositif essentiel dès lors que plus de 20 % des jeunes élèves bruxellois sont en situation de décrochage scolaire, alors que ce taux est de 9 % en Flandre. La problématique du décrochage et de l'absentéisme scolaires n'est pas étrangère à la lutte du radicalisme chez les jeunes dès lors qu'elle peut permettre d'identifier les jeunes qui seront plus vulnérables face aux thèses radicales. Le Dispositif régional d'accrochage scolaire doit être un outil plus efficace et devrait être renforcé.

L'école et le corps enseignant sont les témoins privilégiés de l'évolution, le cas échéant négative, des élèves. En outre, à la suite des attentats de Paris, de nombreux cas de légitimation sont survenus dans les écoles. Dans ce cadre, il est proposé un nouveau dispositif régional adapté aux écoles bruxelloises, sous la coordination de la cellule « R ». Des conseillers scolaires en radicalisation, après une formation adaptée, seraient mis à disposition des directions d'école, des enseignants et des parents. Leurs objectifs : déceler les éventuels signes de radicalisation dans le chef d'élèves, être en appui du monde enseignant, ...

d. Acteur 4 – La population bruxelloise

Déjà évoquée, l'ouverture d'un « numéro vert radicalisme » s'avèrerait opportune. Il apparaît essentiel que ce numéro soit unique à la Région bruxelloise afin de veiller à la centralisation des informations et d'un suivi adéquat des appels. Le personnel formé à la problématique du radicalisme pourrait :

- répondre aux questions de parents, amis, etc. ayant des craintes quant à l'endoctrinement d'un de leurs proches et cerner si celui-ci présente des signes de radicalisme ou non ;
- permettre de signaler un comportement radical avéré, lequel sera, le cas échéant, relayé aux autorités de police.

2. Créer un Forum des Imams de Bruxelles

La radicalisation doit devenir le questionnement, avant tout, des élites musulmanes de Bruxelles avec lesquels un travail de collaboration apparaît indispensable pour lutter efficacement contre la radicalisation, notamment sur les plans théologique et culturel.

Pour le Centre Jean Gol, il faut construire avec ces élites une relation de travail pour définir et lutter contre le radicalisme et ne pas laisser le monopole de l'action contre le Salafisme à la seule autorité publique.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un Forum des Imams de Bruxelles qui serait un espace de dialogue établi entre les imams, nommés par l'Etat fédéral, des Mosquées reconnues par la Région bruxelloise et les acteurs publics bruxellois.

Ce Forum serait responsabilisé et soutenu dans le cadre de différentes actions :

- la mise sur pied de campagnes de sensibilisation et de prévention contre le radicalisme,
- l'élaboration de contre-discours en choisissant les médias adéquats,
- mais aussi, l'organisation d'actions ayant pour thème : le rejet du repli communautaire, le dialogue inter-convictionnel, etc.

Axe Déradicalisation

Cet axe vise les individus déjà radicalisés et légitimant, notamment, le recours à la violence faite au nom de la religion mais qui :

- n'ont pas accompli d'actes répréhensibles ;
- n'ont pas rejoint ou tenté de rejoindre une zone de conflit.

Ces individus sont identifiés par le volet préventif du plan ou par signalement par des proches, comme les parents.

Stratégies de déradicalisation et de resocialisation (« Exit stratégies »).

Même avec les meilleurs efforts en matière de prévention, certaines personnes deviendront encore radicaux, sans pour autant atteindre un stade où elles tomberaient sous la responsabilité des autorités policières ou judiciaires.

Le Centre Jean Gol est favorable, à l'échelle régionale, à la mise en place de « stratégies de sortie », à savoir des programmes de déradicalisation et de resocialisation. Ces programmes intensifs et sur le long terme (minimum 6 mois) peuvent impliquer une gamme d'interventions et d'aides très diverses pour faire abandonner à un individu ses vues radicales, lui redonner confiance dans la société et lui faire rejeter les moyens non-démocratiques, tel que le recours à la violence.

On peut citer, à titre d'exemples, sur base des expériences étrangères :

- mentorat individuel (ex. en travaillant sur les compétences relationnelles, l'empathie, l'estime de soi, la responsabilité et la capacité d'autocritique) ;
- tables de conversation (ex. avec des personnes anciennement radicalisées) ;
- soutien économique et social (ex. accompagnement particulier en termes d'accrochage scolaire, de formation professionnelle ou de recherche d'un emploi) ;
- soutien psychologique ;
- conseils religieux ou idéologique ;
- etc.

La participation à ces programmes se ferait, le plus souvent, sur base volontaire. De tels programmes devraient évidemment mobiliser un personnel spécialisé et formé aux particularités du radicalisme religieux et du Salafisme. Ils mobiliseraient également divers autres pouvoirs publics nécessaires à la resocialisation des personnes engagées dans ces programmes. Ces stratégies de sortie pourraient être placées sous la gestion de la cellule « R » de l'OIP bruxellois en charge de la prévention et de la sécurité.

A ce jour, de tels programmes sont menés à l'étranger (Royaume-Unis, Pays-Bas, Danemark, Suède, Italie, etc.) et reçoivent le soutien de l'Union européenne et du programme «Radicalisation Awareness Network ».

Axe Désengagement

Cet axe vise les individus radicaux actifs dans des groupements Salafistes, qui ont recouru à la violence ou qui ont accompli des actes répréhensibles, tel avoir gagné une zone de conflit. Ces individus ressortent avant tout de l'autorité fédérale et sont sujets à des poursuites judiciaires.

Ouverture d'une IPPJ spécialisée dans la déradicalisation

Néanmoins, dans le cas des auteurs mineurs, ils sont susceptibles d'un placement en IPPJ fermé. La justice a déjà ordonné, à diverses reprises, un tel placement pour des jeunes radicalisés. Pour le Centre Jean Gol, sans préjudice des mesures annoncées par le Fédéral, la présence de mineurs radicalisés dans des zones de conflits laisse présumer, à un moment ou un autre, un retour de ceux-ci. Pour y faire face, l'ouverture d'un IPPJ en Région bruxelloise semble s'imposer dans une logique sanctionnelle et restauratrice, mais aussi de protection de la société.

On rappellera, à cet égard, le dernier programme fédéral du MR appelant déjà à « réaliser une étude concernant la structure des coûts des IPPJ afin d'optimiser le coût de ces institutions avec comme objectif la création d'une nouvelle IPPJ à Bruxelles ».

En outre, il rappelait de plus qu' « un pourcentage important de jeunes en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) est originaire de Bruxelles. La répartition géographique actuelle des IPPJ pose plusieurs problèmes pour ces jeunes notamment pour leur réinsertion scolaire, élément clé pour une réinsertion réussie (les 325 places en IPPJ sont actuellement situées en Région wallonne). L'éloignement géographique constitue également un problème au regard des nombreux transferts que doit effectuer le jeune (visite chez le juge, retour domicile, sorties accompagnées, etc.). Il convient donc de redéployer les IPPJ en tenant compte de cette réalité en installant une IPPJ sur le territoire bruxellois comprenant une section fermée ».

Selon le même raisonnement qui a été tenu dans le cadre de la problématique carcérale où des ailes ont été réservées aux Jihadistes, il ne peut, sans doute, être question de placer des jeunes

radicaux dans les IPPJ existantes. L'ouverture d'une nouvelle IPPJ permettrait de la spécialiser, par un encadrement et des programmes adaptés, à la déradicalisation et au désengagement de jeunes Jihadistes.